

**Vous êtes conviés au
Forum et à l'Assemblée générale de
la FAPEE
les 4 et 5 juillet à Paris**

Forum

❖ **Repenser l'évaluation:** Conférence du professeur André Antibi sur l'évaluation positive, présentation par M. Faure, proviseur, des classes expérimentales du lycée français de Valence (Espagne)

❖ **Quel bac, quel diplôme? Bac français, OIB, IB, double diplôme...** Adaptation des lycées français aux exigences d'un enseignement supérieur transnational (France, pays d'accueil, étranger)

le 4 juillet Alliance française de Paris

Assemblée Générale

Palais du Luxembourg 5 juillet

Moment de dialogue, d'échanges et d'information entre responsables d'APE, le forum et l'assemblée générale vous permettront de débattre avec des experts et les responsables de l'AEFE, de la Mission laïque française et de l'Education nationale, des élus et des responsables syndicaux, qui avec nous, parents, se préoccupent de la qualité, de l'ouverture internationale, de l'avenir de l'enseignement français à l'étranger et ont le souci des familles qui l'ont choisi.

Points sur la situation des établissements

Ce début d'année a vu de nombreuses crises à la fois environnementales (Japon) et politiques (Côte d'Ivoire, Tunisie, Syrie, Egypte, Libye...).

Une cellule de prévention et de crise opérationnelle 24h/24 a été créée à l'Agence en coopération avec les services du MAEE, de même qu'à la MLF qui se déploie également dans ses zones.

Côte d'Ivoire : l'établissement a rouvert avec 60% des effectifs.

Tunisie, Egypte : retour à la normale dans tous les établissements. Mais à **Alexandrie** : pression forte des parents d'élèves pour changer le site de l'école. Les parents cooptes veulent se protéger d'un environnement hostile.

Libye : établissement fermé et malheureusement pillé, personnels évacués. (aide à la réinstallation et mesures d'indemnisation des biens)

Japon : 677 élèves actuellement mais davantage attendus à la rentrée prochaine. L'Agence a prévu d'aider l'établissement face à ses coûts de fonctionnement. Le projet immobilier sera recalibré, des coûts supplémentaires de chantier étant induits par le séisme.

Yémen : l'école de Sanaa est fermée. La directrice a rendu hommage au courage exemplaire du directeur.

Syrie (Alep, Damas, Aman): Pas de perturbation directe mais des mesures de précaution sont prises pour le bac, les élèves passeront les épreuves sur place. On enregistre cependant à **Alep** un départ massif des familles binationales l'établissement de Tripoli a été pillé



Menaces sur le bac!

Déjà à MADRID un préavis de grève a été déposé par les enseignants de la FSU les jours d'épreuves de sciences. Les parents sont d'autant plus exaspérés que le même scénario a déjà eu lieu l'an passé et alors même que la FAPEE a apporté son appui en conseil d'administration de l'AEFE à une remise à plat du système de calcul de l'ISVL. Dans un contexte déjà bien difficile pour l'enseignement français, cette menace de grève risque de desservir ceux qu'elle entend défendre et inquiète parents et élèves !

CA de l'AEFE mai 2011

Nouveau plan de développement pour l'enseignement français à l'étranger

La feuille de route du développement de l'enseignement français à l'étranger (AEFE + MLF) voulue par le président de la République s'établit dans un contexte budgétaire difficile et sans création d'emplois supplémentaires.

Le grand écart: développer à moyens constants, sachant que l'aide à la scolarité (Prise en charge) coûte de plus en plus cher ...

Bien consciente des efforts faits par les familles sur les frais de scolarité, Anne-Marie Descôtes a rappelé les injonctions paradoxales auxquelles était confrontée l'AEFE depuis 2008 : accroître l'autofinancement tout en gérant l'aide à la scolarité en constante croissance, développer une politique immobilière, mettre en place une politique de rationalisation des moyens tout en prenant garde de ne pas déstabiliser le réseau....

Ce plan de développement devrait être bientôt présenté par Alain Juppé en conseil des ministres.

Il prévoit entre autres l'élaboration d'une cartographie de l'EFE intégrant l'analyse des systèmes d'éducation locaux et l'évolution de l'expatriation de familles françaises

-Il est prévu la création d'un **haut conseil de l'EFE** réunissant tous les acteurs et de **nouveaux outils de coopération pour élargir l'offre éducative de la France à l'étranger** dont un label « France Education » pour les établissements étrangers d'excellence, le soutien de filières bilingues francophones dans des établissements étrangers et le développement du programme FLAM.

- Le plan devrait insister sur le développement des technologies informatiques et médiatiques dédiées à l'éducation en mutualisant les ressources de TV5 Monde et du CNED.

Cliquez ici

UN SERVICE D'ANNONCES

POUR POSTER DES ANNONCES GRATUITEMENT, SÉJOURS LINGUISTIQUES, ÉCHANGES...

Profitez du réseau : sur le site www.fapee.com

UN MONDIAL FORUM

vous permettant de vous informer et partager vos sujets

*Sections bilingues/internationales dans les établissements français à l'étranger
*Rythmes scolaires
*Communication avec la direction...

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
101 Boulevard Raspail - 75006 Paris (France) - Tél. : 33 1 45 44 08 49 - Fax : 33 1 45 44 24 05 - E-mail : info@fapee.com - www.fapee.com
Association Loi 1901, reconnue d'utilité publique, décret 26 4 85 - Siret 323 07172 00019 - Code APE 9103

→ Visite de la FAPEE au lycée Charles Lepierre de Lisbonne

Usagers et partenaires de l'établissement, les parents particulièrement actifs et impliqués du GPE ont présenté leur action (activités péri-éducatives, foire aux livres, accompagnement humain et financier des projets de l'établissement...) et partagé leurs inquiétudes et leurs attentes:

-L'accès à l'enseignement supérieur local qui devient impossible dans certaines filières (médecine, architecture) et de plus en plus problématique dans certaines filières (ainsi, le ministère de l'enseignement supérieur local n'accepte pas le niveau maths de ES pour ses filières économiques)

Les parents craignent le départ massif d'élèves portugais à partir de la 3ème aggravant.

Mieux impliquer les parents dans les choix budgétaires (Le GPE reconnaît les efforts déjà accomplis)

- Une réelle réflexion sur l'évaluation des élèves ainsi qu'un véritable service à l'orientation (tant pour le supérieur en France qu'au Portugal

- Une communication parents- professeurs régulière: réunion de rentrée pour toutes les classes à tous les niveaux, remise des bulletins...

-La qualité de l'enseignement des langues

Situation juridique complexe et projet immobilier : Le lycée -qui se trouve être une société commerciale soumise à l'impôt- est situé sur une belle emprise foncière, dans un quartier recherché de Lisbonne attend la visite prochaine d'un programiste de l'AEFE pour trouver réponse au manque d'espaces bâtis.



Le bureau du GPE (Groupement des parents d'élèves)

→ Restructuration du réseau de Madagascar en discussion au CA

Le mercredi 11 mai était journée école morte à Madagascar.

Même si le ministre de la coopération a éloigné d'un an le couperet de la fermeture du lycée de Fianarantsoa, le collectif parents/enseignants/élus de Madagascar a exprimé le fort sentiment d'abandon devant les "mesures de rationalisation" du réseau telles qu'elles se manifestent sur l'île continent. Ils ont profité de la tribune du conseil d'administration pour dénoncer des décisions de fermetures ou de déconventionnement qui condamnent à terme l'enseignement français hors de la métropole de Tananarive. Pour eux, le destin des élèves est peu pris en compte, les petites écoles sont condamnées en l'absence de vivier et de moyens et le montage de l'AEFE (construction d'un internat, frais d'études et de transport des élèves déplacés vers Tana) va coûter plus cher à la collectivité nationale que l'existant avec son offre éducative de proximité tout en étant de qualité.



Ecole Française de Manakara

Monique Cerisier Ben Guiga, François Turlan (SNUIPP) ont insisté sur la notion de solidarité du réseau et la réflexion commune à mener sur la diversification des filières qui maillerait le territoire.

François Denis a regretté que les accords de partenariat auxquels la FAPEE était favorable pour mieux arrimer les homologués au réseau deviennent l'outil contractuel de déclassement des conventionnés.

Il a rappelé que les petites écoles d'Anthala et de Manakara sont structurellement déficitaires. Leur budget est serré et laisse peu de marge de manoeuvre: si on augmente les frais de scolarité, on

Christian Masset, le président du CA s'est dit à l'écoute de l'inquiétude des parents mais est resté inflexible;

L'EFEE est un instrument de la politique de coopération et ne peut plus être un enseignement de substitution. L'héritage est assumé mais doit évoluer"

diminue le nombre d'élèves... Parce que les parents des organismes gestionnaires ont le sens des responsabilités et prennent en charge l'avenir de la scolarisation des enfants, ils acceptent de signer l'accord de partenariat proposé mais compte sur le soutien annoncé de l'Agence.

...il a été rétorqué que nous étions là en face de petits français et non d'un enseignement de substitution*...

Anne-Marie Descôtes a insisté sur le fait que les discussions ont débuté il y a 4 ans et que les décisions étaient connues. Le lycée de Fiana n'est pas viable, la mise en place de la réforme du lycée exige des moyens et un minimum d'élèves et les élèves du lycée sont en âge d'aller en internat. Les 7M€ du fonds de roulement du lycée de Tana permettront de créer des infrastructures d'accueil de qualité mais aussi un CDI, une salle polyvalente... Elle a assuré que L'AEFE veillerait aux compensations pour les petites écoles.

*NDLR: L'AEFE scolarise dans le monde, tout type d'établissement confondu, 280 000 élèves dont 105 000 Français et donc 175 000 non français. 62,5 % de l'ensemble des élèves scolarisés dans le réseau mondial de l'AEFE ne sont donc pas français. À Madagascar, dans le réseau des établissements à programme d'enseignement français en gestion directe ou conventionnés, la proportion des élèves français est de 65,44%, significativement plus élevée que dans l'ensemble du réseau mondial

→ La problématique de la revalorisation de l'ISVL

Nombre d'administrateurs de l'AEFE, au rang desquels les parents de la FAPEE ont convenu de la nécessité de remettre à plat cette indemnité destinée à ajuster le revenu du résident au coût de la vie locale. Le système actuel est insatisfaisant (une enveloppe monde à périmètre constant recalculée tous les 3 mois) et génère des tensions au sein des établissements qui se sont traduites par des grèves répétées.

L'AEFE qui reconnaît le problème et estime avoir fait des efforts importants à Haïti, au Brésil, en Algérie, en Argentine, Norvège, Uruguay, etc. envisage une remise à plat des critères pris en compte pour l'évaluer. Sachant qu'elle est complètement assumée par les établissements, toute augmentation aura des répercussions sur les frais de scolarité. Dans certains cas, on sait que les comités de gestion compensent la faiblesse de l'ISVL officielle par des avantages en nature que l'Agence feint de ne pas connaître, puisque les résidents sont des fonctionnaires et n'ont théoriquement pas droit à complément de rémunération.

François Denis a exprimé le souci des parents face à ces causes exogènes de crise dans les établissements. La sénatrice Monique Cerisier ben Guiga estime qu'il faut sortir du système de l'ISVL pour revenir au système précédent de prime de cherté de vie locale qui était accordée par les établissements en fonction de critères locaux. Elle a regretté la volonté jacobine de tout centraliser au niveau de l'Etat alors qu'il faudrait négocier au niveau des établissements.

→ Colloque sur l'enseignement de la langue arabe à Casablanca



Les associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français du Maroc relevant du réseau de l'AEFE et de l'OSUI et affiliées à la FAPEE ont organisé le vendredi 21 avril à Casablanca, 2 ans après celui de Tunis et en partenariat avec l'ambassade de France, un colloque sur l'enseignement de l'arabe, dans les locaux gracieusement mis à disposition par la chambre de commerce franco-marocaine. Aux côtés des représentants des parents marocains, des associations membres de la FAPEE du Liban, des Emirats, d'Algérie de Tunisie et de Mauritanie sont venues témoigner de la situation spécifique de l'enseignement de l'arabe dans leurs établissements. Dans un débat particulièrement ouvert, parents, enseignants, inspecteurs et experts ont pu sérier les problématiques (Modalités d'apprentissage, renforcement de la qualité, la place de la langue maternelle (arabe dialectal), le développement des filières internationales d'excellence (OIB), la liaison primaire-collège, la vocalisation, qualité et modernité des méthodes et ouvrages....) et rechercher ensemble des pistes d'amélioration.



Les travaux, ouverts par François Denis, président de la FAPEE et Younès ElHimdy, président de l'APEI Casa, ont débuté par une présentation du réseau des établissements d'enseignement français au Maroc de M. Raoul Guinez, conseiller culturel adjoint de l'ambassade de France, suivie d'un exposé de M. Tariq Sami, coordonnateur de l'enseignement de l'arabe à l'AEFE. Elle s'est poursuivie par les interventions de M. Yves Aubin de la Messuzière, président de la Mission Laïque- OSUI, lui-même arabisant, et de M. Bruno Levallois, Inspecteur général d'arabe au MEN français.

De ces propos particulièrement intéressants, retenons la complexité de l'enseignement de cette langue pluri glossique et la nécessité exprimée d'aller résolument vers un enseignement bilingue, commencé plus tôt dans la scolarité, à raison d'horaires renforcés (notamment par l'enseignement de matières non linguistiques en langue arabe) et l'affirmation de méthodes pédagogiques à la fois ludiques et dynamiques et faisant leur place aux nouvelles technologies. Précédés par M. Lahjomri, directeur du collège royal, Mme Anne-Marie Descôtes et M. Joubert, ambassadeur de France ont clôturé les travaux.

Londres Mai 2011: Une communauté agissante

Rencontre avec les parents du bureau de l'APEL et des APE des écoles de Londres

Si une réponse a été déjà apportée à la forte demande de scolarisation dans l'enseignement français à Londres avec l'ouverture en septembre prochain du collège français bilingue de Londres (primaire-collège), il n'en reste pas moins que la capacité d'accueil reste insuffisante à l'horizon 2013 pour nombre d'enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de Londres, qu'elles relèvent de la structure de Charles de Gaulle (SK, Marie d'Orliac, Wix, Ealing), qu'elles soient conventionnées (Jacques Prévert) ou homologuées (Ecole bilingue, Ecole des petits...). Sur le site de South Kensington (3000 élèves), définitivement en surpopulation scolaire, le primaire est progressivement grignoté pour accommoder les besoins en classes de collège. Les parents qui font face depuis plusieurs années à de très importantes hausses des scolarités ont aussi alerté sur le mal être induit par ces conditions d'études.

Bernard Vasseur, proviseur du lycée Charles de Gaulle a rendu hommage aux parents qui ont accepté depuis 4 ans des augmentations à 2 chiffres, aux personnels très coopératifs



Scolarisation des enfants français : à l'invitation d'Olivier Cadic, participation de la FAPEE à une réflexion sur le plan école

Toute la communauté française, parents, élus, l'ambassade et ses services culturels, le proviseur de CDG et les directeurs des établissements se sont saisis du problème et travaillent en concertation depuis 4 ans pour trouver des solutions dans le cadre du plan école. Plusieurs pistes sont simultanément suivies:

- L'achat de locaux: en particulier grâce à la structure immobilière originale dédiée (FETP) qui a permis d'acheter les locaux du CFBL.
- La négociation avec les boroughs de Londres pour implanter des filières francophones dans les écoles locales
- La négociation avec des écoles privées qui en partenariat avec le CNED assureraient un enseignement français complémentaire
- le soutien aux programmes FLAM

→ Alléger la logistique du bac: Dématérialisation des corrections des épreuves écrites du baccalauréat

Pour la session 2011 du baccalauréat, la zone Asie-Pacifique du réseau d'enseignement français à l'étranger inaugurerait un nouveau dispositif : l'ensemble du processus de correction des copies sera dématérialisé grâce à la mise en place de la plateforme VIATIQUE. Cette solution innovante améliore sensiblement la sécurité des opérations liées aux corrections tout en garantissant les critères pédagogiques. Elle sera déployée à court terme dans tout le réseau d'enseignement français à l'étranger et devrait également être mise en place en France.

La gestion dématérialisée des opérations liées à la correction réduit considérablement les problèmes d'acheminement des copies comme des personnels et à un impact considérable sur les coûts, y compris pour les familles des candidats car des centres d'examen plus nombreux peuvent être ouverts (six nouveaux centres en 2011 en Asie-Pacifique).

Les copies numérisées et les données générales (barèmes, etc.) sont mises à disposition plus rapidement. Les enseignants bénéficient en conséquence d'un laps de temps et de conditions plus confortables pour la correction. En outre, ils ont la possibilité de communiquer avec d'autres correcteurs et avec les inspecteurs.

Programme FLAM : nécessité de faire évoluer le modèle sur la dégressivité des aides

Le programme de français langue maternelle est géré depuis 2010 par l'AEFE. Il dispose d'un budget de 06M€ pour soutenir 64 associations dans 20 pays. La dégressivité de la subvention a fait l'objet de critiques sachant que les règles trop rigoureuses ont empêché l'octroi de près de 70.000€ alors que de nombreuses associations ont besoin d'être aidées sur la durée pour mieux se développer. Lors du CA de l'Agence, il a été également demandé

-quels étaient les critères d'évaluation de la qualité de ces programmes et

-qui étaient les membres constituant la commission d'attribution. On voudrait y voir des parents!!

Une réunion sur l'organisation du programme FLAM devrait permettre de faire évoluer le modèle.

Evaluation: colloque du mouvement contre la constante macabre

mai 2011 Conseil régional Paris

Extrait de l'intervention du député Jacques Groperrin, commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale (et auteur en 2010 d'un rapport sur le collège)



Que s'est-il passé depuis la circulaire du 6 janvier 1969 qui supprimait le classement par les notes, instaurait des lettres de A à E et décidait que "La primauté de la confrontation à la norme est abandonnée au profit de la prise en compte de la démarche de l'élève. Plus que ses performances finales ce sont les progrès de l'élève que l'on doit repérer" ? Rien ou presque ! le dispositif d'évaluation n'a pas évolué en raison de l'attachement « culturel » des enseignants et de la société, dans son ensemble, au système de la notation, malgré ses effets pervers. Par conséquent, si l'on ne peut espérer, à court terme, son abandon, on devrait toutefois en limiter ses effets négatifs en lui apportant un correctif : le recours à des évaluations davantage fondées sur la confiance. Deux méthodes complémentaires pourraient être utilisées à cet effet :

- la première repose sur des contrôles donnant lieu à une notation chiffrée, mais intégrés à un système d'évaluation par contrat de confiance » selon les modalités préconisées par M. André Antibi, le président du *Mouvement contre la constante macabre*. Ainsi, une semaine avant chaque contrôle de connaissances, le professeur distribue aux élèves une liste substantielle - pour éviter le « par coeur » - de points (cours ou exercices), déjà traités, en précisant que

les quatre cinquièmes de l'épreuve portent sur certains points de cette liste. Deux ou trois jours avant l'épreuve, l'enseignant organise une séance de questions-réponses au cours de laquelle les élèves peuvent demander des explications sur certains points de la liste. Avec ce système, les notes augmentent, en moyenne, de deux ou trois points, certains élèves obtiennent des sauts de note spectaculaires et ceux en réelle situation d'échec scolaire, qui ne doivent pas être confondus avec ceux artificiellement sacrifiés pour les besoins de la « constante macabre », sont clairement identifiés.

- la seconde méthode consiste à développer, chez les élèves, les compétences d'évaluation entre eux ou d'autoévaluation Cet objectif, qui est l'un des plus difficiles de l'évaluation dite formative, vise à faire en sorte que les élèves soient capables d'évaluer et de réviser leur travail. Ainsi que le souligne un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques consacré à cette forme d'évaluation, les professeurs qui recourent à cette méthode espèrent que les élèves seront capables « de déterminer par eux-mêmes ce qui manque à leur travail et ce qu'ils doivent faire ensuite, et de prendre la responsabilité de poursuivre jusqu'au bout les étapes suivantes » Ces formes d'évaluation sont tout à fait à la portée des classes du collège.

NDLR/voir les préactes du colloque sur le site de la FAPEE

Situation administrative et financière de l'AEFE

Avec un budget global (siège et EGD) de presque un milliard d'euros, l'AEFE se situe au douzième rang des 584 opérateurs publics de l'Etat.

La politique budgétaire : un autofinancement accru et une maîtrise des dépenses.

PRINCIPALES RECETTES	2009	2010	DM1-2011
Subvention du Programme 185	412 524 065	415 899 231	425 703 751
Subvention du Programme 151	86 100 000	107 921 615	112 118 831
Remontées des Établissements	121 784 311	131 064 073	137 275 685
Contribution des 6%	9 953 939	29 984 756	32 500 000

Les recettes : le maintien de la participation financière de l'Etat dans un contexte budgétaire contraint avec des charges nouvelles et un autofinancement accru.

En trois ans (CF 2009 à BP 2011), la croissance des ressources propres du budget des services centraux est de 28,24% (contribution 6%, croissance dynamique de la participation des établissements à la rémunération des personnels résidents qui se poursuit (98 % pour l'ISVL et un taux moyen monde de 52% pour les personnels résidents)).

Croissance de la masse salariale sur la période 2009 – 2011 : 38 millions de différence sur la période, dont plus de 36 % dus aux effets prix de la pension civile, 20 % à ceux l'ISVL et l'IE, 13,2 % au GVT solde, 5,3 % à la croissance du point fonction publique..... Dans sa totalité (effet volume et prix), la croissance de la charge pour pensions civiles entre 2010 et 2011 représente 41 % de la croissance de la masse salariale entre les deux années.

PRINCIPALES DEPENSES	2009	2010	2011
Dépenses de personnel	509 972 890	521 349 872	548 190 000
Dépenses de transfert	12 413 701	16 420 691	18 030 820
Aide à la scolarité	86 098 981	107 897 985	112 118 831
Dépenses d'investissement	11 485 840	21 747 423	39 357 026

Plafonnement de la prise en charge sur les tarifs 2007-2008

Décret n° 2011-506 du 9 mai 2011 - ds pour frais de scolarité

Décret portant détermination des plafonds de prise en charge par l'Etat des frais de scolarité des enfants français scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger.

Art.1: L'année scolaire de référence de la prise en charge par l'Etat des frais de scolarité des élèves français scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger (classes de seconde, première, terminale et de brevet d'études professionnelles) est :

- l'année scolaire 2007-2008 pour les établissements d'enseignement français à l'étranger du rythme nord ;
- l'année scolaire 2008 pour les établissements d'enseignement français à l'étranger du rythme sud.

Pour les établissements ou les classes, qui, depuis lors, ont été homologués, ou ont bénéficié d'une dérogation sur avis conforme de la Commission nationale des bourses en application de l'article D. 531-46 du code de l'éducation, l'année de référence est l'année de leur homologation ou de dérogation.

Voir en annexe sur le site de la FAPEE les montants retenus

L'aide à la scolarité des élèves : une aide aux familles accrue.

		Bourses scolaires	Prise en charge
DEPENSE 2010	Prévision	77,9 M€	30 M€
	Exécution	76,6 M€	31,2 M€

Stabilisation du nombre de bourses scolaires. 23.400 bourses scolaires ont été attribuées pour 28.600 demandes dans toutes les classes.

Le nombre de bourses scolaires se stabilise par rapport à celui enregistré l'année précédente (+ 1,8 %),

après une période de hausse moyenne de 6 % par an entre 2007 et 2009.

Cette inflexion de la tendance s'explique par plusieurs facteurs, parmi lesquels :

- * Les mesures de régulation des bourses scolaires prises en 2009, et appliquées à la rentrée 2010 (notamment l'augmentation de 5%, dans le barème des droits à bourses, de la part de leurs revenus que les familles doivent consacrer au paiement des frais de scolarité) ;
- * La non scolarisation de 1.600 élèves boursiers à la rentrée de septembre. Il s'agit là du nombre le plus important jamais enregistré dans l'histoire du dispositif ;
- * Enfin, baisse des demandes de bourses dans les classes de lycée ouvertes à prise en charge, corrélativement à une forte hausse des demandes de PEC (- 4%).

Forte progression des prises en charge attribuées en 2010 (7.300 pour 8.650 demandes).

Le nombre de PEC attribuées est en hausse de 20 % par rapport à l'année dernière (à périmètre d'application constant).

	Elèves français	Bourses scolaires	PEC	
Classes non ouvertes à la PEC (maternelle-3e)	94.200	20.600	22%	
Classes ouvertes à la PEC (2 ^{abs} - terminale)	17900	2800	16%	7300 41%
TOTAL	112.100	23.400	7300	6,5%

Evolution budgétaire.

Le coût de l'aide à la scolarité a été contenu en 2010 grâce aux mesures de régulation prises en 2009. Ainsi, le plafonnement des frais de scolarité pris en charge dans les classes de lycées homologués (hors gestion directe et conventionnés) a permis d'économiser 670.000 €.

effet change négatif en 2010: une dépense supplémentaire de 3,2 M€ a été constatée en raison d'un taux de change de l'euro en monnaie locale défavorable au moment du paiement des subventions aux établissements.

La politique immobilière de l'AEFE

Le patrimoine immobilier de l'AEFE et la problématique de sa gestion

Le patrimoine immobilier de l'AEFE est composé, outre ses deux implantations en location à Paris et à Nantes, des 95 sites qu'occupent ses 77 établissements en gestion directe (EGD).

Ce patrimoine, réparti dans 24 pays, totalise une surface bâtie d'environ 520.000 mètres carrés. Sur un plan domanial, ce patrimoine se compose

- de 74 sites appartenant à l'Etat,
- de 5 sites appartenant à l'AEFE,
- de 16 sites loués par l'AEFE.

Jusqu'en 2005, ce patrimoine était géré par le Ministère des Affaires étrangères. En 2005, l'AEFE, pour aider l'Etat dans la gestion de ces établissements scolaires, se dote de la compétence immobilière et crée en son sein son propre service immobilier. Elle a repris la gestion d'une partie des biens domaniaux par le biais des remises en dotation (12 sites remis en dotation depuis 2006).

Ainsi, sur le plan de la gestion et des responsabilités, le patrimoine des EGD à l'étranger relève :

- de l'AEFE pour ses biens propres et pour les 12 sites remis en dotation,
- du MAE pour les 62 sites restants.

NB/Cette situation pourrait évoluer dans les périodes à venir avec la mise en application de la réforme domaniale qui devrait conduire à un transfert à l'AEFE de la responsabilité de la gestion de la totalité des EGD qui appartiennent à l'Etat. Pour l'heure, les biens non remis en dotation restent cependant inscrits comme « contrôlés » par le MAEE.

Depuis 2006, l'Agence s'est employée à traiter les situations qui lui paraissent les plus urgentes, la problématique générale des implantations immobilières se caractérisant par un état de vétusté avancé des infrastructures lié à l'ancienneté des bâtiments et une insuffisance des moyens consacrés à leur entretien et des besoins d'espaces supplémentaires pour accompagner la hausse des effectifs.

Cette programmation votée par le CA représente depuis 6 ans un total d'opérations d'environ 245 millions d'euros dont une centaine est supposée couverte par l'emprunt. A la fin de l'année 2010, l'Agence aura dépensé au titre de ces opérations environ 110 millions d'euros.

Le montage financier des opérations immobilières

Chaque opération immobilière fait l'objet d'un plan de financement particulier. En règle générale, ces plans prévoient plusieurs sources de financement :

- Des sommes prélevées sur les fonds propres de l'Agence,
- Des sommes prélevées sur les fonds propres de l'établissement. Ces réserves proviennent souvent, pour partie, de mesures d'allègement des remontées financières de l'établissement à l'Agence en prévision de l'investissement,
- Des financements extérieurs (dons),
- Le complément était assuré par recours à l'emprunt. Ces emprunts, généralement contractés sur une période de 15 ans, sont intégralement remboursés par l'établissement bénéficiaire de l'investissement qui prend des dispositions pour pouvoir assumer cette nouvelle charge financière.

Opérations votées par le CA dont l'emprunt est déjà contracté

- Dakar et Munich : 17M€ et 2 M€
- Ho Chi Minh ville : 3M€
- Ankara : 3,5M€
- Alger : 5,8M€
- Pékin : 10,16M€
- La Haye : 5,878M€

Opérations votées par le CA prévoyant un emprunt autorisé par le CA mais non encore contracté

Il s'agit des opérations dont l'emprunt a été autorisé par le CA de l'Agence lors de sa séance du 25 novembre 2010 -

- Amman : 7 M € dont 6,5M€ d'emprunt
- Berlin : 7 M€ dont 2,6M€ d'emprunt
- Bruxelles : 7 M€ dont 7M€ d'emprunt

NB/Suite à l'impossibilité pour les opérateurs de recouvrer à l'emprunt à partir du 01 janvier 2011, une dotation budgétaire complémentaire a été allouée à l'AEFE pour un montant de 9,5M€ correspondant à la part d'emprunt nécessaire en 2011.



Autres opérations votées par le CA

- Le Caire : 15M€ dont 5 M€ d'emprunt
- Sousse : 2,1M€ dont 1,2 M€ d'emprunt
- Tunis : 5,5M€ dont 2,8 M€ d'emprunt
- Vienne : 4,5M€ dont 3,8 M€ d'emprunt
- Nouakchott : 5,9 M€ dont 2,9 d'emprunt

Ces opérations en sont à divers stades d'avancement. Trois d'entre elles (Le Caire, Madrid et Tunis) en sont au stade de l'appel d'offres pour la dévolution des marchés de travaux. Les deux autres sont en phase d'études.

Pour information entre 2005 et 2011, 19 opérations immobilières ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

les opérations figurant au schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

Ce schéma pluriannuel a été soumis au Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, au Ministère chargé du Budget avec plusieurs scénarios immobiliers allant d'une simple remise à niveau du patrimoine des EGD à des opérations immobilières plus ambitieuses intégrant le développement d'un certain nombre d'établissements.

Ces scénarios prévoient des investissements dont l'évaluation est comprise entre 140 et 330M€. Aucune décision n'a encore été prise sur les orientations immobilières de l'Agence qui pourrait se voir transférer à court terme la gestion de la totalité du patrimoine qu'elle utilise et, dans cette hypothèse, se trouverait confrontée à un besoin de financements important du fait de ce transfert de charge.